



## Evolution des modes de vie : population, démographie, aménagement du territoire

### Objectifs :

- Donner des éléments de cadrage sur les déterminants de l'évolution démographique et de l'aménagement du territoire
- Etudier les évolutions rétrospectives de ces variables
- Explorer leurs futurs possibles

## 1. Définition de la variable

### 1.1. Démographie

On entend par démographie l'étude des populations afin de connaître leur effectif, leur composition par âge, par statut matrimonial, par sexe ... Cette fiche s'intéresse aux évolutions futures de cette population en utilisant les informations fournies par les recensements.

### 1.2. Organisation du territoire français

Le **phénomène urbain** est un phénomène complexe qui peut s'appréhender selon plusieurs critères : densité de la population, structure de l'agglomération, repères administratifs. **En France**, la définition des pôles urbains associe la taille de la commune (minimum de 2 000 habitants) et la continuité de l'habitat (moins de 200 mètres de séparation entre deux habitations successives).

- Pôles urbains : villes-centres et banlieues
- « Périurbain » : communes sous influence urbaine du fait des déplacements domicile/travail

L'union des deux est appelée aire urbaine. L'urbanisation est une question centrale parce qu'elle implique des tensions sur les ressources foncières et les ressources en eau. Cette dernière doit notamment être partagées entre de nombreux usages : agricoles, industrielles, résidentielles. La densification entraînée par les zones urbaines augmente les pressions car la demande résidentielle et industrielle augmente de manière très localisée.

La localisation de la population est structurée par plusieurs paramètres liés à des caractères physiques du territoire et à l'aménagement du territoire notamment aux activités économiques et aux réseaux. Cela a des conséquences sur la disponibilité en eau et sur la capacité à traiter les rejets.

### 1.3. Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire désigne l'action publique s'efforçant de répartir géographiquement la population et les activités économiques, soit pour **homogénéiser le territoire**, soit pour **accélérer ou réguler le développement**, soit pour **améliorer les positions du pays dans le jeu des concurrences internationales**. En France, c'est une politique définie et mise en œuvre par des **autorités politiques** (centrales ou locales) pour **réduire les déséquilibres** entre les différents espaces géographiques de l'état, voire d'une région. Ses objectifs consistent à **mieux distribuer des activités** sur un territoire (réduire les inégalités territoriales) et à **améliorer les performances globales** de ces territoires. Parmi les états occidentaux, la France est l'un des pays avec l'engagement le plus fort en termes de politique d'aménagement territorial, du fait de la concentration de sa population autour de sa capitale, de la localisation de ses principales activités industrielles sur les périphéries septentrionales de son territoire et du retard économique de certains de ses espaces ruraux.

## 2. Indicateur de cette variable

Pour suivre l'**évolution démographique**, on peut utiliser les indicateurs suivants :

- Le taux de fécondité et de natalité ;
- Le solde migratoire ;
- L'espérance de vie (à la naissance ou à divers âges, en bonne santé) ;
- Le taux de mortalité ;
- La pyramide des âges.

Pour suivre l'**évolution de l'urbanisation en France**, il est intéressant de regarder :

- Evolution des aires urbaines : démographie, superficie, densité, distance entre les centres des pôles urbains et les limites des aires urbaines, artificialisation des sols ;
- Le coefficient d'Occupation des sols qui détermine la densité de construction admise. Il est parfois utilisé dans certains documents d'urbanisme comme le PLU.

Pour suivre l'importance du **déploiement des politiques d'aménagement du territoire**, on peut se référer aux indicateurs suivants :

- Le budget de l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires, anciennement DATAR, puis DIACT) ;
- La part des fonds de cohésion dans le budget de l'Union européenne ;
- L'existence ou non d'une structure en charge de l'aménagement du territoire.

### 3. Liens avec le système « Eau – Agriculture – Changement climatique »

---

Les variables démographiques influencent le secteur agricole comme n'importe quel secteur économique, car elles déterminent à la fois la **demande** auquel il va devoir faire face, mais également le vivier de **population active** dans lequel il va pouvoir piocher pour former la future génération d'exploitants agricoles.

Les variables démographiques influencent également les variables d'aménagement du territoire, que ce soit les variables d'urbanisation, d'organisation territoriale ou de politiques d'aménagement territoriale. Ces dernières **influencent le paysage dans lequel évolue l'agriculteur**. Par exemple, si on est dans une dynamique d'urbanisation non contrôlée avec des phénomènes d'étalement urbain, on va voir naître de fortes contraintes sur les terres agricoles. Leur usage productif va être mis en concurrence avec un usage résidentiel. Les politiques d'aménagement peuvent également favoriser un certain type d'agriculture. A ce titre, on peut penser aux politiques d'arrachage des haies dans les années 1960-1980 qui ont conduit à une refonte totale du paysage agricole de l'ouest de la France, ce qui a eu pour deuxième effet de changer les pratiques agricoles.

Les variables liées à l'aménagement et l'organisation du territoire influencent **également la gestion de l'eau d'un territoire**. En effet, il faut veiller à fournir aux populations suffisamment d'eau pour assurer leurs besoins en eau potable et en services d'assainissement. De plus, les variables de la démographie et de l'aménagement ayant une influence sur les pratiques agricoles, elles impactent également les quantités d'eau nécessaires à l'irrigation. Les déplacements de population de bassins à un autre et l'attractivité de nouveaux territoires peuvent provoquer des tensions locales sur cette ressource avec de potentiels conflits entre l'usage agricole et l'usage privé. A l'inverse, des schémas d'aménagement plus diffus, avec de moins grandes concentrations de populations peuvent aller dans un sens de réduction des risques de pénurie, si on arrive à diminuer la quantité de demande en eau potable sur une source localisée.

### 4. Etude rétrospective et tendances actuelles

---

#### 4.1. Evolution démographique

*L'ensemble des chiffres présentés dans ce paragraphe sont issus de la fiche **Faits & Tendances n°50**, parue en 2017<sup>1</sup>.*

Le **taux de fécondité** français s'établit en 2018 à **1,88 enfants** par femme. La France occupe une place spécifique parmi les pays de l'OCDE puisque la fécondité y est supérieure à la moyenne et l'une des plus proches des 2,1 enfants par femme, assurant le **renouvellement des générations**. La forte hausse de la natalité lors de l'immédiat après-guerre s'est prolongée pendant trois décennies (*baby-boom*). Depuis 1980, le nombre des naissances oscille autour de 800 000 par an. L'indicateur conjoncturel de fécondité passe de 2,9 enfants par femme en 1901 à 1,8 en 1976, puis il se stabilise. Par ailleurs, depuis la fin des années 1970, le taux de fécondité des femmes de **moins de 30 ans est en baisse continue**. L'âge moyen à l'accouchement, en constante augmentation, atteint lui 30,4 ans en 2015.

**L'espérance de vie** à la naissance augmente régulièrement, malgré certains épisodes de baisse, comme par exemple en 2003 en raison de la surmortalité liée à la canicule. **En 2015, elle est de 85 ans pour les femmes et**

---

<sup>1</sup> Granjean A., Martin A., 2017. Quelques évolutions démographiques françaises, Faits et Tendances n°50

**de 78,9 pour les hommes.** Après avoir augmenté jusqu'en 1995, l'écart entre les deux sexes se réduit sous l'effet de gains d'espérance de vie masculins légèrement supérieurs aux gains féminins. Par ailleurs, ayant fortement diminué entre 1950 et 2000, **la mortalité infantile est relativement stable** depuis une quinzaine d'années. L'espérance de vie en bonne santé augmente également en longue période, mais moins vite que l'espérance de vie. En France métropolitaine, en 2012, elle est estimée à 63,8 ans pour les femmes et à 62,6 ans pour les hommes. En 1995, elle était respectivement de 62,5 et 60 ans. On définit l'espérance de vie en bonne santé comme la durée de vie moyenne sans limitation irréversible d'activité dans la vie quotidienne, ni incapacités.

Le **vieillesse** général de la population française conduit à une **hausse des plus de 60 ans** et à une augmentation de la proportion de personnes âgées dépendantes. Le nombre d'actifs augmente régulièrement, sous l'effet conjugué de la hausse démographique, de l'élévation du taux d'activité des femmes et des réformes des retraites et dispositifs de pré-retraites. En revanche, du fait du vieillissement de la population, le ratio actifs sur inactifs ne cesse de diminuer depuis les années 1970. Il était de 3 en 1970, de 2,1 en 2010 et, selon les projections de l'Insee, pourrait s'établir à 1,5 en 2060.

Depuis les années 1980, la France présente un **solde migratoire positif et relativement stable**, qui varie selon les années entre +40 000 et +100 000 habitants. Les débuts des décennies 1990 et 2000 se caractérisent par un solde plus important. Ces dernières années, il se stabilise autour de **50 000 personnes supplémentaires par an**.

## 4.2. Organisation du territoire français

### 4.2.1. Urbanisation

On définit **l'urbanisation** comme le processus de croissance de la population urbaine et d'extension des villes. En France, cela s'est surtout traduit par la **péri-urbanisation** que l'on définit comme l'extension des surfaces artificialisées en périphérie des agglomérations urbaines. Elle est donc associée à une extension du bâti urbain au-delà de ses limites historiques. Elle artificialise des surfaces nouvelles et elle est donc **responsable de l'étalement urbain**. Ce phénomène s'oppose en général à la **densification urbaine** qui consiste à faire vivre une population plus nombreuse sur une même surface urbaine.

Depuis les années 70, on assiste à une **extension spatiale des couronnes périurbaines**. Cette tendance générale masque des disparités selon les villes et les régions : elle a été très nette pour quelques grandes métropoles régionales (Paris, Lyon, Bordeaux, Nantes, Lille), plus diffuse dans les villes méridionales et atone pour les villes du bassin houiller (Lens, Valenciennes, Béthune). D'après le recensement de 1999, la population urbaine avait augmenté de 5,5 % en 10 ans. Cette augmentation provient pour moitié de **l'absorption de nouvelles communes qui étaient hier des communes rurales**. Depuis les années 1990, la périurbanisation ralentit et se stabilise ce qui limite peu à peu l'artificialisation des sols.

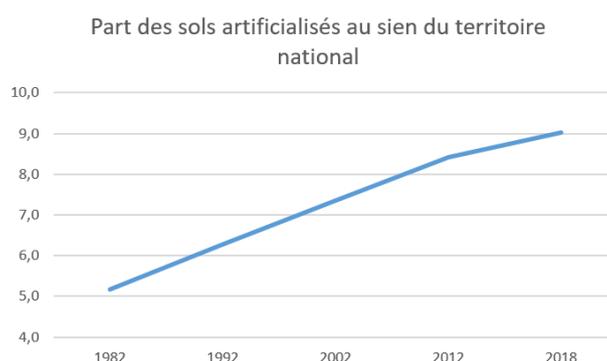


Figure 1 – Part (en %) des sols artificialisés en France au sein du territoire national entre 1982 et 2018. Source : INSEE<sup>2</sup>

<sup>2</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281689?sommaire=3281778#graphique-figure1>

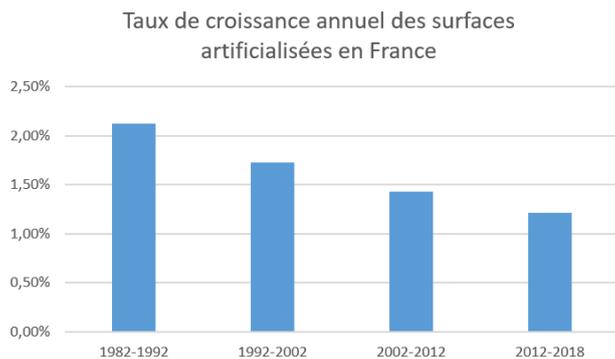


Figure 2 – Evolution du taux de croissance annuel des surfaces artificialisées en France entre 1982 et 2018. Source : INSEE<sup>3</sup>

On constate que la construction de résidences individuelles est le principal moteur de l’artificialisation des sols. Un rapport du CEREMA<sup>4</sup> publié en 2021 estime que 68% de la consommation d’espaces est à destination de l’habitat. La figure suivante permet de visualiser les principales aires urbaines françaises ainsi que leur aire d’influence.

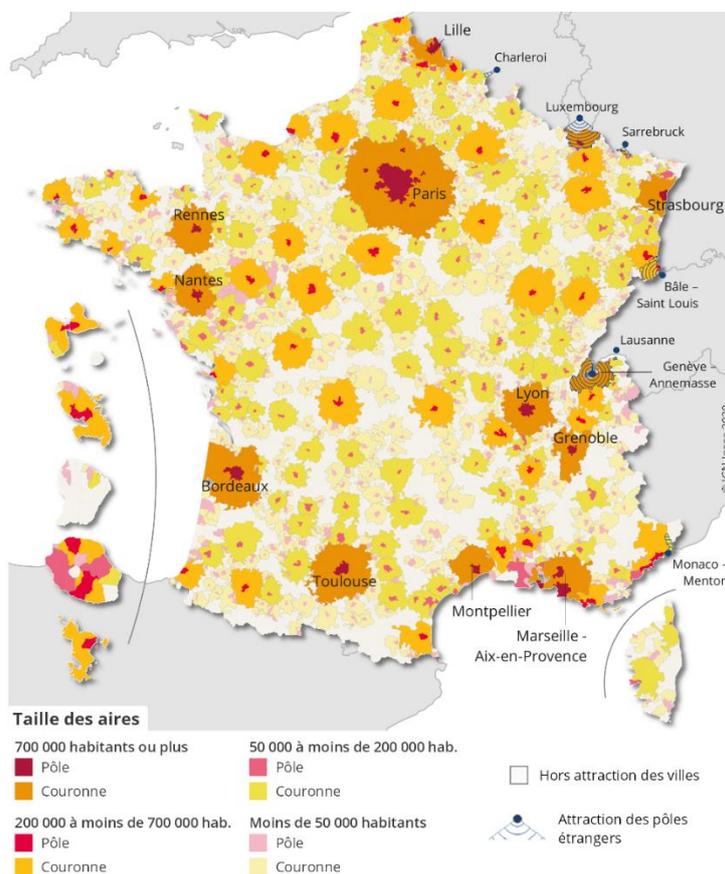


Figure 3 – Carte des aires urbaines en France en 2020. Source INSEE

Il est important de noter que le phénomène d’artificialisation et son évolution **n’est pas uniformément réparti sur le territoire** avec des pressions qui s’exercent surtout sur les littoraux et autour des grandes aires urbaines déjà constitués. La carte suivante illustre ces dynamiques différenciées entre 2009 et 2017 avec des pressions à

<sup>3</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3281689?sommaire=3281778#graphique-figure1>

<sup>4</sup> [https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/18062021\\_BAT-Artificialisation-des-sols.pdf](https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/18062021_BAT-Artificialisation-des-sols.pdf)

l'artificialisation (les zones rouge et violette) concentré sur le littoral atlantique, l'axe rhodanien, la métropole toulousaine et la façade méditerranéenne.

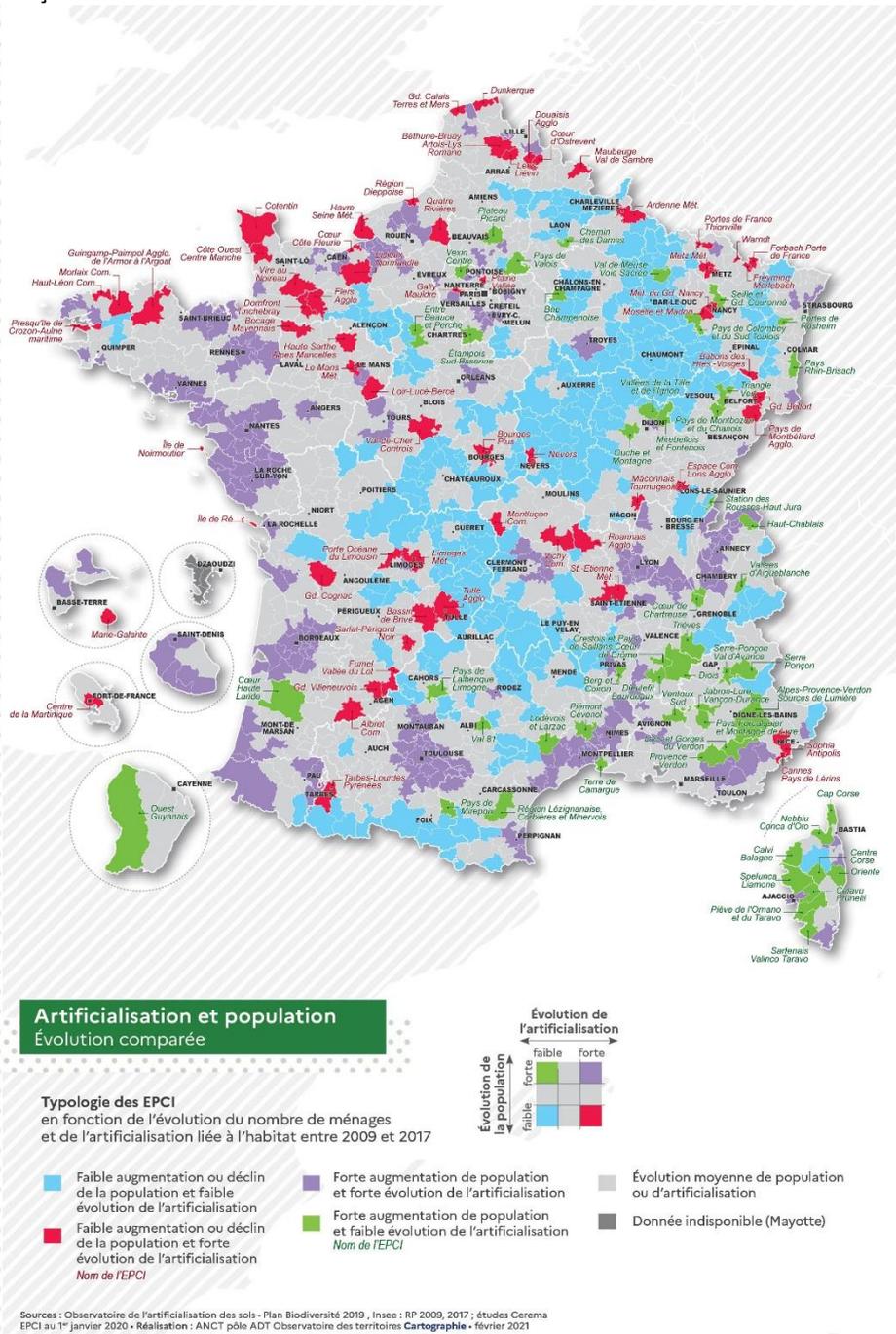


Figure 4 – Evolution différenciée de l'artificialisation sur le territoire métropolitain entre 2009 et 2017. Source : Observatoire de l'artificialisation des sols / Observatoire des territoires

L'étalement urbain est soumis à plusieurs réglementations :

- Loi SRU en 2000 qui limite l'étalement urbain et qui met en place des Plans d'Occupations des Sols, devenus Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en 2014 ;
- Lois Grenelle (2009-2010) qui engage à prendre en compte la trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme ;
- Loi ALUR (2014) qui supprime les coefficients limitant la densité des constructions.
- Le Plan Biodiversité (2018) place comme objectif « Zéro artificialisation nette » afin de limiter autant que possible la consommation de nouveaux espaces. Cet objectif doit notamment être pris en compte dans les documents locaux d'urbanisme et les schémas de cohérence territoriale. A ce titre, la loi ELAN

(2018) relative au logement encourage les collectivités territoriales à développer des projets locaux d'**intensification** urbaine pour diminuer l'étalement urbain.

L'objectif affiché est toujours de limiter le grignotage des espaces urbains et artificialisés sur les espaces naturels des zones plus rurales.

#### 4.2.2. Dynamique territoriale

La localisation de la population se traduit par plusieurs déséquilibres<sup>5</sup>

- **Le déséquilibre entre Paris et la Province** : en 2018, l'Île de France concentre 18.8% de la population sur 2,2% du territoire. Ce pourcentage est relativement stable depuis le début des années 2010.
- **Le déséquilibre entre la France de l'Ouest et la France de l'Est**, autour d'un axe Le Havre-Marseille : le territoire français est organisé en espaces très hétérogènes avec des foyers de peuplement importants et des zones quasiment vides. Historiquement, les régions de l'Est et du Nord ont bénéficié de la révolution industrielle. Elle concentre alors les richesses et la population. A l'Ouest et au Sud, les espaces sont plus ruraux. Cependant, cette fracture tend à se réduire avec les dynamiques de littoralisation évoquées ci-dessous. La Depuis les années 70, on voit le développement de l'héliotropisme sur 3 pôles : Bordeaux-Nantes / Toulouse et le littoral Méditerranéen.
- **Le déséquilibre entre régions urbaines dynamiques et campagnes qui se vident** : la diagonale du vide est une expression qui désigne une large bande du territoire entre la Meuse et les Landes où les densités de population sont inférieures à 30 habitants par km<sup>2</sup>. Cette diagonale est apparue à la suite de l'exode rurale des siècles précédents et a été accentué par les phénomènes de métropolisation. Le renouveau des espaces ruraux ne commence qu'au début des années 2000 avec une réduction des zones de désertification. Les zones de décroissance démographique ne concernent plus que le voisinage de villes portuaires, minières ou de tradition industrielle. Ces dynamiques sont illustrées par la carte de la figure ci-dessous, sur les densités de population.

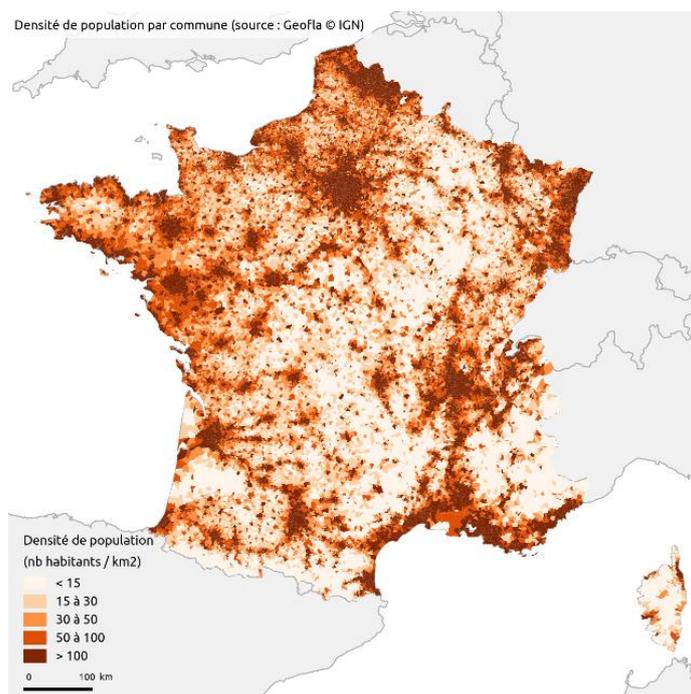


Figure 5 – Carte des densités de population en France. Source : IGN, Géofla

La dynamique la plus récente en termes d'organisation des territoires est celle de la **littoralisation**. On assiste à de forts déplacements de population de l'intérieur des terres vers les littoraux, ce qui est confirmé par une densité plus grande des communes littorales que sur le reste du territoire. Ce phénomène est accentué en été,

<sup>5</sup> Fiche « Localisation de la population en France », étude de Sala P., Jannes-Ober E., Lamblin V., 2012. Prospective Eau, Milieux Aquatiques et Territoires Durables 2030

période durant laquelle plus de 60% des touristes vont sur le littoral. Cela conduit à une multiplication des résidences secondaires et des campings, tous deux consommateurs d’espaces.

Comme on le constate grâce à la carte ci-dessous, les **régions du sud de la France et de la façade atlantique, sont des pôles d’attraction de la population** avec un solde migratoire positif entre 2010 et 2015. Toutefois, d’après les projections de l’Insee, même si elles continueront à gagner plus d’habitants que les autres régions, les **écarts de croissance devraient se réduire**. Les dynamiques démographiques des régions devraient être plus influencées par l’accélération des migrations inter-régionales de jeunes actifs que par l’évolution du solde naturel. Ainsi, la croissance de la population dans les régions du pourtour méditerranéen sera faible, avec un vieillissement plus prononcé qu’ailleurs. Les régions du quart nord-est, moins attractives pour les actifs et soumises aux conséquences déjà anciennes du vieillissement de leur population, resteront à l’écart de la hausse démographique. **L’Île-de-France restera attractive, mais moins que la façade atlantique et Rhône-Alpes**, régions qui seront particulièrement dynamiques, tant du fait des actifs que des retraités. Le Limousin et l’Auvergne, autrefois peu dynamiques, devraient peu à peu capter des actifs (autant, à terme, qu’en Île-de-France), bénéficiant de l’attractivité des régions voisines, océaniques et alpines.

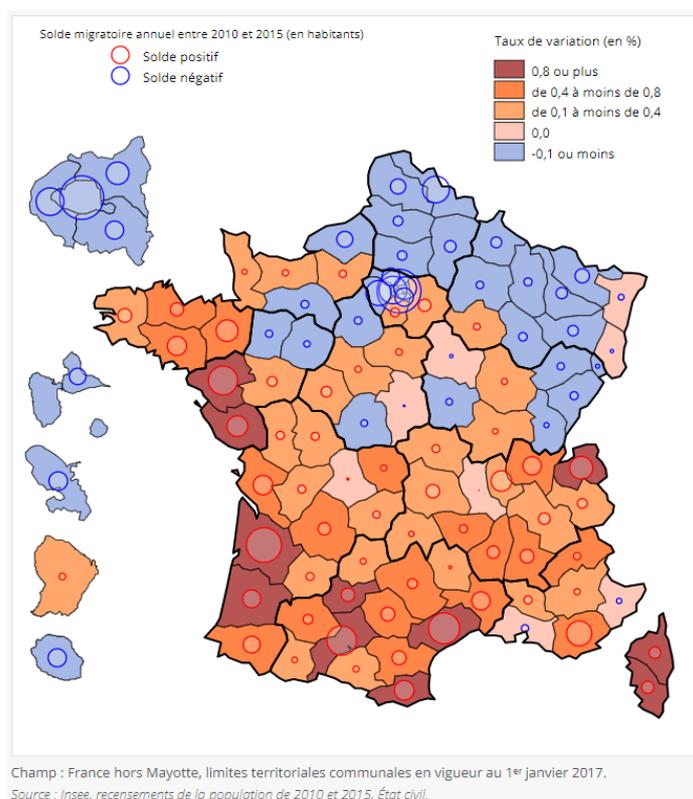


Figure 6 – Variation annuelle de la population due au solde migratoire entre 2010 et 2015. Source : INSEE<sup>6</sup>

### 4.3. Politiques d’aménagement du territoire

La politique d’aménagement du territoire en France émerge après la Seconde Guerre Mondiale avec la période de reconstruction. Pendant les années 1960, l’aménagement du territoire est structuré autour de la volonté de **faire participer l’ensemble du territoire au développement économique et à la modernisation du pays**. Les objectifs majeurs sont :

- Comblent le retard de développement des espaces ruraux ;
- Remédier à une trop forte concentration des activités dans la région parisienne.

<sup>6</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3288449#titre-bloc-4>

L'état détermine les objectifs de l'aménagement dans le cadre de la planification et il assure la maîtrise des opérations. La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR), créée en 1963, devient l'instrument privilégié d'intervention.

Après 1970, les grandes opérations d'aménagement sont délaissées et les actions visent avant tout à faciliter la **reconversion des vieux foyers industriels**.

Dans les années 1980, les lois de décentralisation ont conduit **l'état à se désengager progressivement** de l'aménagement du territoire en transférant aux collectivités locales une large part de ses moyens d'action. Un processus s'amorce afin d'organiser une **cohérence** entre les initiatives locales et les priorités nationales d'aménagement du territoire.

Dans les années 1990, les orientations des politiques d'aménagement du territoire s'appuient sur des **moyens européens et sur des contributions d'autres ministères**. La différenciation des territoires est acceptée voire encouragée, les politiques d'aménagement visant à consolider les qualités, les compétences, les potentialités spécifiques et les avantages comparatifs des territoires.

Aujourd'hui, on observe une **tendance accrue au désengagement du rôle de l'état** mais également la concentration des efforts autour de **nouveaux acteurs** que sont les entreprises. Par leur choix d'implantation, elles engagent des dynamiques territoriales que les collectivités cherchent souvent à valoriser. On assiste également à une **démultiplication des territoires** avec la volonté de valoriser le potentiel et les spécificités de chacun. Les politiques d'aménagement sont également plus **complexes** qu'avant avec une superposition des acteurs, des niveaux de décisions et des zonages.

Les **problématiques environnementales** ont peu à peu fait leur place au sein des politiques d'aménagement du territoire. Cela est tout d'abord passé par la création d'acteurs spécifiques : agence de l'eau en 1964, parcs naturels régionaux en 1967, conservatoire du littoral en 1975. La trame verte et bleue est également devenue un outil d'aménagement important pour prendre en compte la biodiversité des territoires en imposant la création de continuité écologique.

Au sein de la politique d'aménagement, **l'agriculture a toujours eu une place à part**. La question agricole se pose aussi en termes de gestion foncière à travers les politiques de remembrements et les plans d'aménagement rural. C'est par cette entrée qu'ont commencé les politiques d'aménagement des territoires ruraux. Les **SAFER**, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, ont été créés en 1960 et ont pour objectif d'améliorer les structures agricoles foncières en installant de nouvelles exploitations agricoles ou forestières ou a minima en maintenant les structures existantes. Elles ont également des objectifs de diversification des paysages, de protection des ressources naturelles et de maintien de la biodiversité. Elles œuvrent notamment pour limiter la transformation de terres agricoles en bâti.

Aujourd'hui l'agriculture est également une composante des **plans d'aménagement urbains ou périurbains** avec les nouvelles fonctions qui lui sont attribuées : spatiale, sociale, environnementale et paysagère. Avec la reconnaissance de ses valeurs économiques, spatiales et paysagères, l'agriculture peut devenir un outil d'urbanisme capable d'organiser le tissu urbain. Par le biais des chambres d'agriculture, les agriculteurs sont aujourd'hui davantage associés aux révisions/élaborations de différents documents d'urbanisme (PLU).

## 5. Etudes prospectives

---

### 5.1. Scénarios d'évolution démographique

#### 5.1.1. Scénario 1 : prolongement des évolutions tendancielles

L'évolution de la population française suit la **trajectoire tendancielle** observée ces dernières années, avec des taux de fécondité et de mortalité qui se maintiennent et une immigration stable (solde annuel de 100 000 habitants). La population **augmente de 7 % d'ici 2030** et de 12% d'ici 2050 par rapport à 2013.

Le nombre des plus de 60 ans continue de progresser à un rythme soutenu, au fur et à mesure de l'avancée en âge des générations nées entre 1955 et 1970. **En 2030, 29 % de la population a plus de 60 ans**, soit une augmentation de 4 points par rapport à 2015. Ce chiffre pourrait atteindre 32% en 2060. Comme l'espérance de vie s'élève encore, les plus de 80 ans sont également plus nombreux (+ 34 % sur la période, passant à 8 % de la population totale).

La part de personnes âgées dépendantes, relativement à l'ensemble de la population, augmente quant à elle de 20 % d'ici 2030, car **l'espérance de vie en bonne santé stagne**. Le rapport actif sur inactifs se dégrade légèrement : le nombre d'actifs augmente mais moins que la part des inactifs de 60 ans et plus. Le ratio actifs/inactifs de 60 ans et plus passent de 2.3 en 1995 à 1.7 en 2030 et 1.5 en 2060.

### 5.1.2. Scénario 2 : hausse démographique

Les dynamiques actuellement à l'œuvre s'intensifient, conduisant à une **hausse de la population française** de 11% entre 2015 et 2030. L'évolution démographique bénéficie de **l'augmentation de la fécondité** grâce à une croissance économique soutenue en Europe et à la réussite de **politiques de natalité renforcées**. Parallèlement, la mortalité recule grâce aux rapides progrès médicaux en matière de cancers et de maladies cardiovasculaires, et au fait que la lutte contre l'obésité et la sédentarité porte ses fruits. Ces facteurs favorables se traduisent par une meilleure espérance de vie, simple et « en bonne santé ». Enfin, le solde migratoire est un peu plus important du fait de la multiplication des conflits en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, des frontières de moins en moins contrôlées et de profondes crises économiques en Asie.

La part des plus de 60 ans atteint 29% de la population totale, soit + 4 points par rapport à 2015. La **pyramide des âges est plus équilibrée** grâce au solde migratoire et à l'augmentation de la fécondité.

Si la proportion des plus de 80 ans est en nette hausse (+ 43 % en 2030 par rapport à 2015), **la part des personnes âgées dépendantes augmente moins (+ 5 %), grâce aux progrès médicaux et à de meilleures conditions de vie**. Le rapport entre actifs et inactifs se dégrade légèrement par comparaison à 2015.

### 5.1.3. Scénario 3 : crise démographique

La **population s'accroît moins vite que prévu**. L'espérance de vie, simple ou « en bonne santé », stagne voire diminue du fait de la multiplication de maladies liées à un environnement dégradé, en particulier par les pollutions liées à l'industrie chimique, aux transports et aux productions agricoles. Alors que les difficultés économiques perdurent, les politiques familiales subissent des coupes budgétaires. Sans que l'on puisse y voir un lien de cause à effet, on note aussi une **diminution de la natalité**. Enfin, sous l'impulsion des partis populistes portés au pouvoir dans plusieurs pays d'Europe, une **politique migratoire restrictive** est mise en place au niveau européen et en France, tandis que l'émigration de jeunes Français vers l'Amérique du Nord et l'Europe du Nord, fuyant le chômage, s'intensifie.

Dans ce contexte, **la population française stagne** : + 2 % seulement entre 2015 et 2030. Compte tenu du faible renouvellement des générations et de flux migratoires peu dynamiques, la part des plus de 60 ans augmente d'un point sur la même période, pour atteindre 30 % de la population. **L'espérance de vie stagne** aussi et le nombre des plus de 80 ans augmente de 25 %. En revanche, la dégradation des conditions de vie conduit à une **baisse de l'espérance de vie en bonne santé**, la proportion de personnes dépendantes croissant de quasiment 40 % d'ici 2030.

Cette hypothèse conduit à un **vieillessement de la population** plus prononcé, avec des tensions sur le financement des **retraites** et de la **dépendance**. La **disponibilité de la main-d'œuvre se dégrade**, du fait du recul de la proportion de la population active.

## 5.2. Scénarios d'évolution de l'urbanisation

### 5.2.1. Scénario 1 : ville-chaos et étalement urbain

Les très grandes villes comme les villes moyennes françaises **valorisent l'essor des déplacements, de la mobilité, des flux, malgré leur coût économique et environnemental**. On assiste à un étalement urbain conséquent ce qui tend les relations entre villes et campagnes.

### 5.2.2. Scénario 2 : Densité urbaine

On constate une densification des villes rendue possible par les économies d'énergie et les pollutions évitées par le développement de moyens de transport doux et décarbonés. **Les relations avec la campagne sont mieux organisées** et apaisées.

## 5.3. Scénarios d'évolution de l'organisation du territoire

### 5.3.1. Scénario 1 : Pôles économiques et héliotropisme

La population devrait se concentrer en Région parisienne, Rhône Alpes, PACA, Nord-Pas de Calais et Aquitaine.

### 5.3.2. Scénario 2 : Héliotropisme et rural diffus

On a ici une **stagnation de la métropole capitale** et de sa région à cause de l'engorgement de la zone. Les villes qui bénéficieraient de cette situation sont les autres pôles économiques importants comme Lyon ou Toulouse ainsi que les villes littorales (Marseille, Bordeaux, Montpellier). On aurait aussi un développement des régions littorales dans leur ensemble (Languedoc-Roussillon, Normandie, Charente) ainsi que des campagnes en raison de la qualité de vie.

### 5.3.3. Scénario 3 : Métropolisation

Dans ce scénario, les populations se concentrent **autour des pôles économiques** que sont la région parisienne, le pôle Bordeaux-Toulouse, la région Rhône Alpes et le pourtour méditerranéen. La population sera concentrée dans les villes, ce qui ne sera pas sans conséquence sur l'environnement et la gestion de la ressource en eau.

## 5.4. Scénarios d'évolution de la politique d'aménagement du territoire

Les déterminants de ces scénarios sont les suivants :

- **Le contexte international et la place des villes** : la mondialisation et le développement des réseaux favorisent les grandes aires urbaines et les métropoles avec la mise en place d'un schéma de développement tourné vers de grands espaces urbanisés et des arrières pays sous-développés. Les grandes villes françaises doivent s'inscrire dans une politique d'aménagement équilibré avec un système urbain polycentrique et solidaire.
- **Le rôle de l'Europe** : la place de l'Europe est prépondérante notamment pour le financement des politiques d'aménagement du territoire. Cet aspect consacre le rôle de l'échelle régionale comme échelle pertinente pour construire ces politiques.
- **L'articulation entre cohésion et compétitivité** : il s'agit de trouver un bon équilibre entre efficacité et équité, entre solidarité et développement. Avec le développement du local au sein de la politique d'aménagement, ce dilemme est de plus en plus difficile à tenir et l'Etat doit veiller à ce que l'ensemble des acteurs coopèrent afin de ne pas se retrouver confrontés à un territoire fragmenté.
- **La surspécialisation des régions** : cette dimension comporte des risques pour le développement territorial car en favorisant qu'un seul secteur, conjugué à la faible mobilité des travailleurs en France, les chocs sectoriels sont d'autant plus lourds de conséquences.

### 5.4.1. Scénario 1 : Priorité à la compétitivité

Les politiques d'aménagement nationales et européennes se focalisent sur la **compétitivité**, comme moyen de la cohésion par la diffusion. Le développement des régions s'appuie de façon croissante sur les **métropoles**, ouvertes sur l'Europe et le monde. Le **dynamisme des villes** constitue le moteur du développement territorial et le **cœur de cible des politiques d'aménagement**. Celles-ci délaissent le rural et les territoires trouvent leur place grâce à quelques pôles de compétitivité. La solidarité et la cohésion restent donc le point épineux de ces politiques. Dans ce contexte, **l'agriculture n'est plus considérée comme activité participant de l'aménagement du territoire**. Cette dimension est abandonnée au profit d'une forte dynamique de spécialisation agricole dans les régions.

### 5.4.2. Scénario 2 : Europe et collectivité locale

N'ayant pas réussi à répondre à l'objectif d'articuler cohésion et compétitivité, l'état perd progressivement sa légitimité pour aménager le territoire. N'ayant plus les moyens de corriger les inégalités d'avantages entre les territoires, **il se désengage au profit de l'Europe pour les grandes orientations et des régions pour la mise en oeuvre des projets**. Les politiques d'aménagement sont donc régionalisées. Dans ce contexte, les acteurs locaux, les villes, les intercommunalités et les régions mettent en évidence leurs qualités pour valoriser les investissements productifs. Les actions de l'état sont recentrées sur **l'anticipation, la vision à long terme et le rôle d'arbitre**. Les coopérations interrégionales sont favorisées par l'Europe, mais les disparités en matière de création de richesse entre les régions restent le point d'achoppement de ces politiques.

### 5.4.3. Scénario 3 : Etat stratège axé sur la cohésion

Dans le contexte actuel de crise économique, les **régions sont en difficulté** et connaissent de forts taux de chômage. Le principe de distribution est à repenser au niveau central, qui redonne un nouveau positionnement aux collectivités. **L'état central se mobilise sur l'aménagement du territoire pour que son action ne soit plus**

**simplement redistributive ni uniquement réparatrice** des crises que subissent les territoires. Le fameux « état stratège » se concrétise car les réformes de l'organisation territoriale et de la péréquation se poursuivent. La décentralisation s'approfondit par la **clarification des rôles respectifs des collectivités locales et de l'état**. Ce dernier réussit à jouer son rôle d'arbitre. Ses actions se recentrent rapidement sur des investissements publics structurants et sur des politiques partagées avec les régions.

## 6. Pour aller plus loin

Logo	Nom	Détails
	Granjean A., Martin A., 2017. Quelques évolutions démographiques françaises, Faits et Tendances n°50	Fiche variable de l'étude « Prospective des métiers, qualifications et emplois liés à l'enseignement technique agricole », menée à l'échelle nationale. Scénarios présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolongation des évolutions tendancielle</li> <li>- Hausse démographique</li> <li>- Crise démographique</li> </ul>
	Gambino M., 2011. Politiques d'aménagement du territoire, Centre d'études et de prospective, Faits et Tendances n°28	Fiche variable de l'étude AFClm, menée à l'échelle nationale : « Politiques d'aménagement du territoire ». Publiée en 2011 donc n'intègre pas les dernières évolutions réglementaires. Scénarios présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorité à la compétitivité</li> <li>- Europe et collectivités locales</li> <li>- Etat stratégique axé sur la cohésion</li> </ul>
	De Lattre-Gasquet M., Portet F. 2011. Urbanisation et mobilité, Centre d'études et de prospective, Faits et Tendances n°15	Fiche variable de l'étude AFClm, menée à l'échelle nationale : « Urbanisation et mobilité ». Publiée en 2011 donc n'intègre pas les dernières évolutions réglementaires. Scénarios présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville-chaos, étalement urbain et suprématie de l'automobile</li> <li>- Densité urbaine et développement de l'offre de transports alternatifs à la voiture à l'extérieur de la ville</li> <li>- Etalement urbain et voitures « propres »</li> </ul>
	Sala P., Jannes-Ober E., Lamblin V., 2012. Prospective Eau, Milieux Aquatiques et Territoires Durables 2030	Fiche variable « Démographie de la population en France » de l'étude Aqua 2030, menée à l'échelle nationale. Scénarios présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement continu</li> <li>- Faible croissance démographique</li> <li>- Forte croissance démographique et migrations</li> </ul>
	Sala P., Jannes-Ober E., Lamblin V., 2012. Prospective Eau, Milieux Aquatiques et Territoires Durables 2030	Fiche variable « Localisation de la population en France » de l'étude Aqua 2030, menée à l'échelle nationale. Scénarios présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôles économiques et héliotropisme</li> <li>- Héliotropisme et rural diffus</li> <li>- Métropolisation</li> </ul>
	ACTeon, Futuribles, CACG, 2018. Etude prospective Adour 2050, annexe 7 phase 1 : Fiche variable « Population du territoire » et « Espaces urbains »	Hypothèses des scénarios de rupture de l'étude Adour 2050. Etude centrée à l'échelle du bassin versant de l'Adour. Scénarios présents pour les évolutions démographiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Croissance surtout rural proche des villes</li> <li>- Croissance forte partagée entre urbain et rural</li> <li>- Croissance surtout dans les villes</li> <li>- Croissance faible mais en zones rurales</li> <li>- Croissance forte partagée entre urbain et rural</li> </ul> Scénarios présents pour l'évolution des espaces urbains : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible maîtrise de l'étalement et adaptation individuelle</li> <li>- Faible maîtrise de l'étalement et adaptation collective</li> <li>- Densité et adaptation collective</li> <li>- Densité et adaptation individuelle</li> </ul>